

CONSEIL MUNICIPAL du 12 AVRIL 2018, à 18 H 30

Etaient présents : Dominique BARTHE, Michel BOUYNET, Franck COULAUD, Daniel DELMARÈS, William DOUGNAC, Jocelyne GARRIGUE, Cyrill LAPORTE, Cyril LOSTE, Maryse MAXIME, Sophie ROCHER, Jean Louis TEULET

Secrétaire de séance : Jocelyne GARRIGUE

L'an deux mille dix huit le 12 avril, à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de JOURNIAC, au nombre de 11, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 3 avril 2018, sous la présidence de Monsieur Michel BOUYNET, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18H 30.

Il invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance, Jocelyne GARRIGUE a été désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal (art. L 2121-15 du CGCT).

Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2018, qui ne soulève aucune observation.

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES:**D2018/13 VOTE DES TAXES LOCALES**

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux des taxes locales communales les fixant comme suit pour l'exercice 2018 :

Taxe Habitation :	15,88 %
Taxe Foncière (Bâti) :	14,08 %
Taxe Foncière (Non-Bâti) :	107,10 %

POUR : 11

D2018/14 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : COMMUNE

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2018 qui s'équilibre somme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	714 385,66 €	714 385,66 €
INVESTISSEMENT	521 584,41 €	521 584,41 €

Après en avoir délibéré, tant sur les chapitres des dépenses, des recettes de fonctionnement et investissement, le Conseil Municipal adopte le Budget Primitif 2018 présenté ci-dessus.

POUR : 11

D2018/15 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : AEP

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif AEP 2018, qui s'équilibre comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	77 463, 00 €	77 463,00 €
INVESTISSEMENT	264 083,52 €	264 083,52 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, tant sur les chapitres des dépenses et des recettes de fonctionnement qu'en investissement, décide d'adopter le Budget Primitif AEP 2018 présenté ci-dessus.

POUR : 11

D2018/16 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 : ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif Assainissement 2018 qui s'équilibre comme suit :

SECTION	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	8 000,00 €	8 000,00 €
INVESTISSEMENT	238 746,13 €	238 746,13€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré tant sur les chapitres des dépenses et des recettes de fonctionnement qu'en investissement, décide d'adopter le Budget Primitif Assainissement 2018 présenté ci-dessus.

POUR : 11

D2018/17 Proposition d'inscrire projets de travaux auprès du Syndicat Départemental Energie de la Dordogne comme suit :

- Demande extension éclairage public sortie Nord du Bourg,
- Positionner un point lumineux au lavoir communal,
- Solliciter un éclairage au niveau du « Bon Coin » pour protéger l'arrivée du bus des lycées le soir.

POUR : 11

D2018/18 Prise en compte remboursement sinistre bris de glace véhicule communal par Groupama à hauteur de 124,24 €.

POUR : 11

D2018/19 Suite à notre préfectorale, retrait de la délibération GEMAPI, D2018/12, du 6 mars 2018.

POUR : 11

D2018/20 Principe de contracter et d'actualiser un prêt long terme sur le budget annexe AEP, suivant ainsi les termes de la délibération D2017/64A du 19 décembre 2017 et de donner pouvoir au Maire de signer les documents à cet effet.

POUR : 11

D2018/21 Principe de contracter et d'actualiser un prêt long terme sur le budget annexe Assainissement, suivant ainsi les termes de la délibération D2017/65B du 19 décembre 2017 et de donner pouvoir au Maire de signer les documents à cet effet.

POUR : 11

D2018/22 Principe de contracter et d'actualiser un prêt relais à court terme sur le budget annexe Assainissement, suivant ainsi les termes de la délibérations D2017/66 du 19 décembre 2017 et de donner pouvoir au Maire de signer les documents à cet effet.

POUR : 11

POINTS ÉVOQUÉS HORS DÉLIBÉRATIONS :

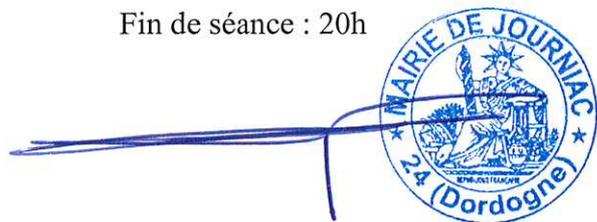
Columbarium : Les travaux sont bien engagés avec la pose de 6 cases et la réalisation d'un jardin du souvenir. Le site sera pleinement opérationnel le 1^{er} juillet prochain.

Fibre Optique : D'ici la fin de cette année 2018, la fibre optique doit arriver place de la Mairie avec l'installation d'un sous répartiteur et une montée en haut débit. A suivre de près.

Patrimoine Eglise : A l'initiative de l'associationourniacoise de sauvegarde du patrimoine, l'église St Saturnin verra très prochainement son chemin de croix restauré ainsi que le tableau dit de « La Vierge », éléments très précieux de cet édifice communal.

Urbanisme : Une réunion publique sur la présentation du PADD (projet d'aménagement développement durable) est programmé début mai, c'est une étape réglementaire dans la procédure du PLUi.

Fin de séance : 20h



Le Maire, Michel BOUYNET